

BOUCHER DE NIVERVILLE, JEAN-BAPTISTE

Officier dans les troupes de la Marine, seigneur, né à Boucherville (Québec) le 6 décembre 1673, fils de Pierre [Boucher*](#) et de Jeanne Crevier, décédé à Boucherville en 1748.

Jean-Baptiste Boucher de Niverville fut initié très jeune à la carrière militaire. Il fit d'abord partie de la milice puis il s'engagea dans les troupes de la Marine. Nommé enseigne vers 1695, il participa, semble-t-il, au cours des années 1690 et 1696, aux expéditions de Frontenac [[Buade*](#)] contre les Anglais et les Iroquois. Dans une lettre adressée au ministre de la Marine, Pontchartrain, le 12 novembre 1707, le gouverneur Vaudreuil [[Rigaud*](#)] et l'intendant Jacques [Raudot*](#) annonçaient au ministre qu'ils lui envoyaient « un plein sac d'échantillons de minéraux trouvés au lac Champlain par les sieurs de Niverville, Graveline et Destailly, ainsy qu'une carte du lac Champlain ». Nous ignorons toutefois les circonstances dans lesquelles fut effectuée cette expédition que laisse supposer le passage de la lettre en question. Boucher, qui avait été promu lieutenant en 1705, fut réformé en 1711.

Boucher de Niverville épousa en 1710 Marguerite-Thérèse, fille de Joseph-François [Hertel*](#) de La Fresnière et de Marguerite de [Thavenet*](#). Neuf ans plus tôt, en 1701, Boucher avait reçu de son père un arrière-fief de 60 arpents dans la seigneurie de Boucherville qu'il échangea, le 14 mars 1719, contre les droits et prétentions qu'avait son beau-frère, Zacharie-François Hertel de La Fresnière, sur la seigneurie de Chambly. Le 28 septembre, Boucher signait un accord avec les autres membres de la famille Hertel, qui avaient des droits sur cette seigneurie, pour obtenir la majorité des parts. C'est ainsi qu'en 1721 il assistait, comme seigneur de Chambly, aux réunions tenues par le procureur général, Mathieu-Benoît [Collet*](#), en vue de la redistribution des districts paroissiaux de la Nouvelle-France. C'est également à ce titre qu'il rendait foi et hommage et dressait l'aveu et dénombrement de la seigneurie en 1723.

Boucher s'intéressa au peuplement et au développement de son domaine. En 1721, il demanda et obtint l'érection canonique de Chambly en paroisse et, en 1724, il accorda aux frères Charon une concession de 640 arpents. Il semble toutefois qu'il lui fut difficile d'intéresser ses censitaires à s'occuper de leurs terres. Le 27 juillet 1732, il dut réunir à son domaine de Chambly les terres de 19 d'entre eux qui ne s'étaient pas préoccupés de les exploiter ni de s'y installer. Le 10 mars 1740, il fit émettre une ordonnance par l'intendant Gilles [Hocquart*](#) pour obliger cinq autres habitants de la seigneurie « à tenir feu et lieu

[...] sinon il sera procédé à réunir leurs terres au domaine de Jean-Baptiste Boucher de Niverville ».

Boucher mourut en 1748 à Boucherville. Des 14 enfants issus de son mariage, au moins six lui survécurent, dont Joseph-Claude*, officier dans les troupes de la Marine, qui devint en 1754 seigneur de Chambly après avoir acheté les parts qui revenaient aux autres héritiers de son père.

ROLAND-J. AUGER

ANQ, NF, Aveux et dénombremments, I : 297 ; NF, Foi et hommage, I : 74 ; II : 119.— ANQ-M, Greffe d'Antoine Adhémar, 20 août 1701, 10 févr. 1710.— Procès-verbaux du procureur général Collet (Caron), *RAPQ*, 1921–1922, 308, 311.— LeJeune, *Dictionnaire*.— P.-G. Roy, *Inv. concessions*, I : 243 II : 197–199, 298 ; IV 96 ; *Inv. ord. int.*, I : 260 ; II 70, 128, 156, 196, 287 III : 120.— Tanguay, *Dictionnaire*.— Séraphin Marion, *Pierre Boucher* (Québec, 1927).— Estelle Mitchell, *Messire Pierre Boucher (écuyer), seigneur de Boucherville, 1622–1717* (Montréal, 1967), *passim*.— Montarville Boucher de Labrière, La mort de Jacques Boucher de Montizambert, *BRH*, XXXIV (1928) : 12–19.

Bibliographie générale © 1974–2023 Université Laval/University of Toronto